

Crypto & TradFi

Spécial IA : L'accélération réglementaire mondiale

Décrypter la réglementation pour les investisseurs

IA frontière : quand la stabilité financière rencontre la gouvernance mondiale

Les éditions précédentes du Regulatory Brief ont décrit l'architecture réglementaire européenne par couches successives : l'AI Act et son Omnibus (Seqense Regulatory Brief Édition #7), son articulation avec le RGPD (Édition #8), la transition post-quantique (Édition #9), la souveraineté technologique (Édition #10), la convergence IA × cybersécurité (Édition #11), la double surveillance abus de marché et LCB-FT (Édition #12), la fin de la clause de grand-père MiCA (Édition #13), et l'intensification de la vigilance sur les abus de marché (Édition #14). Cette quinzième édition prolonge la logique en portant sur un moment institutionnel exceptionnel : la première semaine de juillet 2026 a vu converger cinq publications majeures qui redéfinissent la place de l'intelligence artificielle dans le système financier et dans l'ordre international.

Entre le 6 et le 7 juillet 2026, cinq initiatives institutionnelles majeures se sont succédé. En Europe, l'ESRB a publié un avertissement sur les risques cyber systémiques liés aux modèles d'IA frontière, immédiatement soutenu par les trois autorités européennes de supervision (EBA, EIOPA et ESMA). Le même jour, la BCE a demandé aux établissements significatifs de renforcer sans délai leurs dispositifs cyber, avec un plan d'action attendu avant le 31 octobre 2026. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre et la FCA ont publié deux analyses majeures sur l'impact de l'IA sur la stabilité financière et les services financiers. Enfin, à Genève, les Nations Unies inauguraient le premier Global Dialogue on AI Governance.

Cette convergence traduit une bascule institutionnelle sans précédent. Là où l'IA était traitée jusqu'ici comme un chantier réglementaire à structurer (AI Act, DORA, guidelines sectorielles), elle est désormais qualifiée par le régulateur macro-prudentiel européen, l'ESRB, de source de risque systémique, avec un classement du risque cyber au niveau « sévère » (contre « élevé » en mars 2026). L'accélération n'est plus une hypothèse : elle est un fait, dont les autorités tirent des conséquences opérationnelles immédiates.

Pour les acteurs régulés tels que, entre autres, les établissements de crédit, sociétés de gestion, entreprises d'investissement, CASPs, fintechs, ou infrastructures de marché, comme pour les investisseurs, ces publications appellent une lecture unifiée : la supervision de l'IA n'est plus un sujet spécifique cantonné à quelques équipes techniques, mais un enjeu de stabilité financière traité par les plus hautes instances européennes, britanniques et mondiales.

Le signal faible

L'IA quitte le domaine de la régulation sectorielle pour entrer dans celui de la stabilité financière : le régulateur macro-prudentiel européen classe désormais le risque cyber lié aux modèles d'IA frontière au niveau « sévère ».

L'évolution la plus structurante de la première semaine de juillet 2026 n'est pas l'existence d'un risque cyber IA, connu depuis la publication de l'ENISA *Threat Landscape Finance* de février 2025 et rappelé par l'AMF, les ESAs et l'AFM en juin 2026 (cf. Édition #11). Il s'agit du passage à une qualification macro-prudentielle du sujet. L'ESRB, dans son avertissement du 25 juin, décrit les modèles d'IA frontière comme constituant un « paradigm shift » pour la cybersécurité et une source de « risques systémiques pour le système financier de l'UE ». Cette qualification déplace le sujet du registre du risque opérationnel individuel (traité par DORA) vers celui du risque systémique (traité par le cadre macro-prudentiel), et impose aux régulateurs nationaux et européens de l'intégrer à leur travail de supervision.

Cela entraîne deux séries de conséquences opérationnelles. Pour les institutions supervisées, la BCE a fixé un rendez-vous précis : plan d'action cyber à soumettre à leur Joint Supervisory Team au 31 octobre 2026. Pour les autorités, l'ESRB appelle l'Union européenne à « développer sa capacité, son expertise et son autonomie stratégique » dans ce domaine, écho direct des chantiers de souveraineté technologique décrits en l'Édition #10 (*Technological Sovereignty Package* du 3 juin 2026). La supervision de l'IA rejoint ainsi l'agenda européen de souveraineté : les mêmes causes (dépendance à l'égard d'un petit nombre de fournisseurs non-européens) appellent les mêmes réponses (renforcement des capacités européennes).

Focus 1 - Europe : ESRB, ESAs et BCE en séquence coordonnée

Le 7 juillet 2026, trois publications européennes coordonnées ont porté un même diagnostic sur les modèles d'IA frontière (FAIMs). L'ESRB a rendu public un avertissement daté du 25 juin 2026, accompagné d'un rapport analytique intitulé « Addressing Frontier AI Models with cyber

capabilities from a financial stability perspective ». Le Board général de l'ESRB avait alors classé le risque cyber systémique au niveau « sévère » (contre « élevé » en mars 2026).

Le diagnostic est clair. Les modèles d'IA frontière, définis par l'ESRB comme des modèles d'IA générale avancés susceptibles d'affecter significativement les opérations cyber offensives ou défensives, sont capables, selon les évaluations actuelles, de découvrir des vulnérabilités, de générer des exploits fonctionnels et d'exécuter de manière autonome des cyberattaques complètes à une vitesse, à une échelle et à un niveau de précision très supérieurs à ceux des modèles antérieurs. Cette évolution est qualifiée de changement de paradigme et d'inflexion critique dans les capacités de l'IA. À court et moyen terme, ces capacités offensives dominent, avant que les usages défensifs ne les rattrapent. Par ailleurs, l'ESRB souligne que la concentration des principaux fournisseurs de modèles d'IA frontière en dehors de l'Union européenne expose la région à une dépendance stratégique et à un risque géopolitique.

Le même 7 juillet, les trois autorités européennes de supervision, EBA, EIOPA et ESMA, ont publié un communiqué conjoint saluant et soutenant l'avertissement. Elles rappellent que le cadre européen, DORA et AI Act, fournit une base solide pour traiter les risques ICT et IA, mais soulignent que la rapidité d'évolution des modèles impose aux entités financières d'adapter leurs capacités cyber, et aux autorités compétentes d'intégrer ces risques dans leurs travaux de supervision et d'*oversight*. En tant qu'autorités de surveillance des prestataires ICT tiers critiques au titre de DORA, les ESAs indiquent également qu'elles échangent avec ces fournisseurs sur les mesures qu'ils prennent.

Enfin, le même jour, Claudia Buch, présidente du Conseil de surveillance prudentielle de la BCE, a adressé un courrier aux CEO de l'ensemble des établissements significatifs supervisés dans le cadre du Mécanisme de Supervision Unique. Elle y demande un plan d'action cyber, incluant des priorités immédiates et des orientations stratégiques à moyen terme, à soumettre aux Joint Supervisory Teams (JSTs) avant le 31 octobre 2026. La BCE a également prolongé la collecte annuelle de l'*IT Risk Questionnaire* de septembre 2026 à février 2027 afin de tenir compte de cette nouvelle échéance. Une analyse horizontale des plans soumis sera menée. Le même jour, la Banque d'Angleterre a émis, dans son *Half-Year Financial Stability Report*, une alerte similaire, articulée aux déclarations conjointes de la BOE, de la FCA et du Trésor britannique sur les frontier models et la résilience opérationnelle.

Ce qu'il faut surveiller

- **L'échéance du 31 octobre 2026** pour la soumission, par les Significant Institutions, de leurs plans d'action cyber, et l'analyse horizontale que la BCE en fera.

- La **généralisation attendue à toutes les entités financières non significatives** par les autorités nationales compétentes tels que l'ACPR pour la France, la BaFin pour l'Allemagne, l'AFM et la DNB pour les Pays-Bas.
- Les **mesures concrètes des prestataires ICT tiers critiques** désignés au titre de DORA, en réponse aux échanges avec les ESAs.

Focus 2 - La Mills Review de la FCA : le pari britannique de l'agentic finance

Le 6 juillet 2026, la FCA a publié la Mills Review, une revue de référence conduite par Sheldon Mills, directeur exécutif de l'autorité, à la demande de son Board, sur la transformation de la finance de détail britannique par l'IA à l'horizon 2030 et au-delà. Cette revue est présentée comme le premier travail de ce type initié par un régulateur. Elle s'appuie sur plus de 140 contributions écrites, sur une enquête de Yonder Consulting auprès de 5 026 consommateurs financiers britanniques, et sur des travaux internes de la FCA depuis le lancement de l'*engagement paper* de janvier 2026.

Le diagnostic central est que la finance de détail passe d'une logique « human-led, episodic » à une logique « AI-enabled, continuous and delegated ». La Mills Review propose une échelle d'« autonomy spectrum » à cinq niveaux, allant de l'humain-opérateur (Niveau 1) à l'humain-observateur (Niveau 5). Elle identifie quatre glissements systémiques : la transformation des opérations des firmes, l'évolution des parcours clients, la refonte des dynamiques de concurrence et de pouvoir de marché, et l'amplification des menaces (fraude, cyber) comme des défenses. Un chiffre marquant : selon l'enquête, 20 % des consommateurs britanniques, soit 11 millions d'adultes, se disent prêts à utiliser une IA agissant de manière autonome dans le cadre d'objectifs prédéfinis (agentic AI). Sur le plan réglementaire, la FCA confirme qu'elle ne créera pas de régime autonome nouveau pour l'IA : elle appliquera les cadres existants, Consumer Duty, Senior Managers Regime, cadre opérationnel de résilience, et publiera plus tard en 2026 une *AI Good and Poor Practice publication*.

La Review formule sept recommandations prioritaires pour le Board de la FCA : sécuriser et adapter le périmètre réglementaire ; renforcer la coordination et l'oversight au niveau système ; suivre la transition vers les modèles autonomes et adapter les cadres réglementaires en conséquence ; développer l'AI Lab de la FCA ; construire les fondations d'une agentic finance (identité, autorité, redevabilité, exécution) ; adopter un modèle de supervision AI-enabled agentic ; et développer un service financier public d'AI-enabled financial capability. La présidente de la FCA, Ashley Alder, salue la revue comme une réponse à l'accélération de l'IA fondée sur l'approche principale et orientée vers les résultats déjà adoptée par le régulateur britannique.

Ce qu'il faut surveiller

- La publication de la **FCA « AI Good and Poor Practice »**, attendue plus tard en 2026, premier référentiel opérationnel du régulateur britannique sur les usages acceptables de l'IA.
- La **revue du périmètre réglementaire** recommandée dans un délai de trois à six mois, portant sur les LLM généralistes hors périmètre FCA et leur impact sur le boundary conseil / guidance.
- La **comparaison éventuelle entre l'approche britannique (application des cadres existants) et l'approche continentale** (AI Act sectoriel), notamment pour les acteurs paneuropéens.

Focus 3 : L'ONU inaugure le *Global Dialogue on AI Governance* à Genève

Les 6 et 7 juillet 2026, l'ONU a tenu au Palexpo de Genève la première session du *Global Dialogue on AI Governance*, forum intergouvernemental établi par la Résolution A/RES/79/325 de l'Assemblée générale. Il s'agit du premier forum universel dans lequel l'ensemble des États membres de l'ONU, et pas seulement les puissances technologiques, est convoqué pour définir des orientations en matière de gouvernance de l'intelligence artificielle. Le Dialogue est coprésidé par les ambassadeurs Egriselda López (El Salvador) et Rein Tammsaar (Estonie). La session inaugurale a été ouverte par le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, et par la Présidente de l'Assemblée générale, Annalena Baerbock. Une seconde session est déjà prévue à New York en mai 2027.

Le Secrétaire général a articulé quatre priorités : des standards de sécurité communs ; des lignes rouges en matière de droits humains ; le renforcement des capacités des pays en développement (proposition d'un Global Fund for AI) ; et une AI Environmental Transparency Initiative. Il a également appelé à un AI Child Safety Pledge, rappelant que « aucun enfant ne devrait être un cobaye pour une IA non régulée ». Annalena Baerbock a insisté sur la lutte contre les usages malveillants de l'IA, rappelant qu'un chiffre couramment cité indique que 99 % des deepfakes seraient de nature sexuelle et que 96 % viseraient des femmes et des jeunes filles. Guterres a également qualifié les armes autonomes létales de moralement répugnantes.

Le Dialogue est adossé à un second mécanisme : le *Independent International Scientific Panel on Artificial Intelligence*, composé de 40 experts et co-présidé par Yoshua Bengio (Canada) et Maria Ressa (Philippines). Ce panel a publié son premier rapport préliminaire le 1er juillet 2026, servant de base scientifique commune aux discussions du Dialogue. Ses conclusions sont sans ambiguïté : la science « ne peut garantir » que les modèles d'IA frontière ne causeront pas de dommages catastrophiques, et l'IA « dépasse la vitesse à laquelle la compréhension scientifique et la capacité

d'adaptation des gouvernements progressent ». Pour la finance et les investisseurs, ces travaux confirment l'entrée de l'IA dans une phase de gouvernance mondiale, qui rejoint et amplifie les dynamiques réglementaires européennes et britanniques décrites en Focus 1 et 2.

Ce qu'il faut surveiller

- La **seconde session du Global Dialogue on AI Governance** à New York en mai 2027, et les conclusions opérationnelles susceptibles d'y émerger.
- Les **prochains rapports du Panel scientifique international indépendant**, et leur influence sur les décisions réglementaires nationales et régionales.
- Les **propositions de Global Fund for AI et d'AI Environmental Transparency Initiative** avancées par le Secrétaire général de l'ONU, et leur éventuelle traduction dans des instruments concrets.

Focus 4 : L'application de l'AI Act se rapproche : transparence des contenus et supervision française

La séquence internationale décrite dans les focus précédents intervient à quelques semaines de plusieurs jalons majeurs de l'AI Act européen. Le 2 août 2026, les obligations de transparence des articles 50(1), (3) et (4) de l'AI Act entrent en application : chatbots, systèmes de reconnaissance d'émotions, deepfakes et contenus générés doivent être signalés selon les modalités prévues. Le 2 décembre 2026, l'obligation de marquage des contenus IA générés au sens de l'article 50(2) sera applicable aux systèmes préexistants, et l'interdiction dite de « nudification » entrera en vigueur. Le 2 décembre 2027, les règles applicables aux systèmes à haut risque de l'Annexe III (scoring de crédit, tarification d'assurance vie et santé, entre autres) s'appliqueront pleinement.

Dans cette perspective, le Code of Practice on Transparency of AI-Generated Content publié le 10 juin 2026 fournit un guide opérationnel pour les fournisseurs et déployeurs de systèmes d'IA générative. Pour la finance, l'enjeu est significatif : publicités d'investissement, contenus de finfluence, vidéos de marché, newsletters, analyses automatisées, chatbots de service client, recommandations et messages sponsorisés peuvent être produits ou amplifiés par l'IA. La transparence sur l'origine du contenu devient un enjeu de protection des investisseurs, articulé avec les dispositifs MAR, MiCA et les cadres nationaux (règlement général de l'AMF, doctrine ESMA sur les communications commerciales).

En parallèle, l'AMF a publié le 30 juin 2026 sa Cartographie 2026 des marchés et des risques (cf. Édition #14). Elle confirme que les risques géopolitiques et cyber restent au premier plan et établit explicitement le lien avec l'évolution rapide des menaces liées à l'IA, en référence à son alerte du 3

juin 2026 (cf. Édition #11). L'AMF y annonce des travaux sur la manière dont les sociétés cotées intègrent l'IA, la cybersécurité et la géopolitique dans leur gouvernance, un signal fort pour les investisseurs en actions, ESG et proxy advisors. Ces éléments s'articulent avec la doctrine des ESAs présentée en Focus 1 et confirment que la gouvernance de l'IA devient progressivement un sujet de marché à part entière.

Ce qu'il faut surveiller

- Le respect effectif au **2 août 2026** des obligations de transparence Article 50 par les acteurs financiers déployant des chatbots, robo-advisors ou contenus générés par IA à destination du public.
- Les prochaines **publications AMF sur la gouvernance IA des sociétés cotées**, et leurs implications pour les grilles ESG et le proxy voting.
- La **mise en œuvre pratique du Code of Practice on Transparency** par les principaux fournisseurs de modèles génératifs et les acteurs des médias financiers.

À retenir

Cinq transformations structurantes sont à l'œuvre :

- L'IA franchit un seuil : le **régulateur macro-prudentiel européen (ESRB) qualifie le risque cyber lié aux modèles d'IA frontière de « sévère »**, faisant entrer l'IA dans le registre de la stabilité financière, traité au niveau du Board général de l'ESRB.
- L'**agenda de supervision européen se précise** avec l'échéance du 31 octobre 2026 imposée par la BCE pour les plans d'action cyber des *Significant Institutions*, et l'ouverture d'une phase d'*oversight* renforcée des prestataires ICT critiques par les ESAs.
- Le **Royaume-Uni prend le pari de l'agentic finance** avec la Mills Review du 6 juillet 2026 : application des cadres existants (Consumer Duty, Senior Managers Regime), autonomy spectrum à cinq niveaux, et sept recommandations dont un modèle de supervision AI-enabled agentic.
- La **gouvernance mondiale de l'IA s'installe à l'ONU** avec le Global Dialogue on AI Governance à Genève (6-7 juillet 2026), le rapport préliminaire de l'Independent International Scientific Panel (1er juillet), et une seconde session prévue à New York en mai 2027.
- L'**AI Act européen entre dans sa phase d'application concrète** avec les obligations de transparence de l'article 50 le 2 août 2026, le marquage le 2 décembre 2026, et l'entrée en

vigueur des règles de haut risque (crédit, assurance) le 2 décembre 2027, jalons désormais adossés à un code de conduite opérationnel publié le 10 juin.

Conclusion

La première semaine de juillet 2026 restera comme un moment de convergence institutionnelle rare, où quatre lieux d'autorité, Francfort (ESRB, BCE), Bruxelles (ESAs), Londres (FCA, Banque d'Angleterre) et Genève (ONU), ont porté simultanément un même message : l'IA n'est plus un chantier réglementaire à structurer, mais une réalité systémique à superviser. Pour les acteurs régulés, la conséquence opérationnelle est nette. Les dispositifs cyber doivent être révisés à l'aune du niveau de risque désormais qualifié de « sévère » par l'ESRB, dans un calendrier serré (31 octobre 2026 pour les SI supervisés par la BCE). La gouvernance de l'IA doit être élevée au niveau du COMEX et du Board, dans la logique portée par la Mills Review et par l'AMF. Les obligations de transparence de l'AI Act doivent être opérationnelles le 2 août 2026. Pour les investisseurs, la gouvernance IA des émetteurs devient un critère d'analyse, à intégrer aux grilles ESG et aux exercices de proxy voting. Et pour l'ensemble des acteurs, la dimension mondiale du sujet, inaugurée par le Global Dialogue on AI Governance, rappelle que les cadres nationaux et régionaux s'inscrivent désormais dans une architecture internationale en construction.

Plus largement, cette séquence confirme que la gouvernance de l'intelligence artificielle devient progressivement un nouveau pilier de la régulation financière internationale. Pour les établissements financiers comme pour les investisseurs, la capacité à anticiper ces évolutions constituera désormais un véritable avantage stratégique.

Sources principales

- ESRB (European Systemic Risk Board), *Warning on Systemic Cyber Risks Stemming from Frontier Artificial Intelligence Models*, avertissement daté du 25 juin 2026 et publié le 7 juillet 2026 ; rapport associé *Addressing Frontier AI Models with cyber capabilities from a financial stability perspective* (esrb.europa.eu).
- ESAs (EBA, EIOPA, ESMA), « *The ESAs support ESRB warning on systemic cyber risks from frontier AI models* », communiqué de presse conjoint du 7 juillet 2026 (eba.europa.eu, eiopa.europa.eu, esma.europa.eu).
- BCE, Claudia Buch (Présidente du Conseil de surveillance prudentielle), *lettre aux CEOs des établissements significatifs supervisés dans le cadre du MSU*, 7 juillet 2026 ; *extension du IT Risk Questionnaire de septembre 2026 à février 2027* (bankingsupervision.europa.eu).
- Bank of England, *Financial Stability Report - July 2026*, section *frontier AI models and operational resilience*.
- FCA, « *The Mills Review - AI and the future of retail financial services* », publication du 6 juillet 2026, sous la direction de Sheldon Mills (Executive Director, Consumers and Competition), sur commande du Board présidé par Ashley Alder (fca.org.uk).

- *FCA, Yonder Consulting AI survey, enquête auprès de 5 026 adultes britanniques, avril 2026, publiée en annexe de la Mills Review.*
- *ONU, Global Dialogue on AI Governance - First Session, Genève (Palexpo), 6-7 juillet 2026 ; établi par la Résolution A/RES/79/325 de l'Assemblée générale ; discours d'ouverture d'António Guterres et d'Annalena Baerbock (un.org).*
- *ONU, Independent International Scientific Panel on Artificial Intelligence - Preliminary Report, 1er juillet 2026, co-présidé par Yoshua Bengio et Maria Ressa.*
- *Commission européenne, Code of Practice on Transparency of AI-Generated Content, publié le 10 juin 2026 (digital-strategy.ec.europa.eu).*
- *AMF, Cartographie 2026 des marchés et des risques, publication du 30 juin 2026 (amf-france.org).*
- *Règlement (UE) 2024/1689 (AI Act), notamment articles 50(1), 50(2), 50(3), 50(4) et Annexe III ; échéances d'application : 2 août 2026, 2 décembre 2026, 2 décembre 2027.*
- *Règlement (UE) 2022/2554 (DORA), applicable depuis le 17 janvier 2025 - cadre européen de résilience opérationnelle numérique.*
- *Analyses sectorielles consultées : A&O Shearman, CMS, Bratby Law, TLT, Regulation Tomorrow, Insight EU Monitoring, Finadium, PYMNTS, Retail Banker International, ThePlanetTools.ai, UN News (unifed).*

The Seqense Regulatory Brief - Crypto & TradFi · Édition #15

Cette publication est fournie à titre strictement informatif et ne constitue ni un conseil en investissement, ni une recommandation personnalisée, ni une incitation à acheter ou vendre des instruments financiers ou des crypto-actifs.

Les informations présentées reflètent une analyse générale des dynamiques de marché et des évolutions réglementaires à la date de publication. Elles ne tiennent pas compte de la situation personnelle, des objectifs d'investissement ni du profil de risque de chaque lecteur.

Malgré les soins apportés à la sélection et à la vérification des sources, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité des informations. Les marchés financiers et les crypto-actifs présentent des risques élevés, notamment de volatilité et de perte en capital.

En conséquence, toute décision d'investissement relève de la seule responsabilité du lecteur et doit, le cas échéant, être prise avec l'appui de conseillers professionnels qualifiés.